



CCCPS / 2022 / DE127  
7.1 Décisions budgétaires

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 17 novembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Jean Marc MATTRAS ; Danielle BORDERES à Christophe LEMERCIER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Frédéric TRON à Hélène PELAEZ BACHELIER et Arnaud VANNIER à Rodène BODIN-CASALIS.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	François BROCARD

**BP CCCPS - DM n°3 - Soutien de logements locatifs sociaux en partenariat avec le CD26**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

La Communauté de Communes soutient la production de logements sociaux à travers l'attribution d'une subvention de 2 000 € par logement PLUS. Un budget de 10 000 € est alloué annuellement pour financer ces opérations.

En 2020, deux arrêtés attributifs de subvention ont été notifiés, chacun de 14 000 €, pour les opérations portées par ADIS à Crest et Piégros-la-Clastre. Suite à une confusion entre les deux opérations, une seule a été budgétisée et il n'y a pas eu de rattachement effectué

Aussi, il est proposé d'utiliser l'enveloppe de 15 000 € dédiée à des actions liées au PLH pour régulariser le financement de ces deux opérations, soit un besoin de 14 000 euros.

Il est donc proposé de virer les crédits :

**FONCTIONNEMENT : Virement de crédits**

Dépenses	6574	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	+	14 000.00 €
Dépenses	611	Action PLH	-	14 000.00 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

## II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de voter une décision modificative N°3 du budget CCCPS afin d'apporter le soutien aux logements locatifs sociaux en partenariat avec le conseil départemental de la Drôme.

## III. Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération N°2018/DE099 du 19/07/2018 portant la convention de partenariat avec le CD26 pour le soutien à la production de logements locatifs sociaux sur la période 2018-2020.  
VU la délibération N° 2019 DE009 du 31 janvier 2019 portant approbation du règlement d'attribution de subvention pour la production de logements sociaux,  
VU la demande de subvention d'Habitat Dauphinois en date du 6 décembre 2021,  
VU la délibération N°2022DE031 du 24 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal de la CCCPS,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

## IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la décision modificative n°3 du budget principal de la CCCPS telle que définie ci-dessus,
- 2) d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

## VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : décision modificative n°3 du budget principal de la CCCPS

Le 17/11/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

François BROCARD  
Secrétaire de séance

Affichée le 21 NOV. 2022

